

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le lundi 11 Mars 2024, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 Régis Audet (04)
 Johanne Rheault (06)

Absent: François Binet (03)
 Dominik Michaud (05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

026-03-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux – démolition du camp et préparation de terrain
 - 5.2. Reconnaissance du bénévolat - BIBLIO
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Double vocation
 - 6.2. Niveleuse – embrayage
 - 6.3. Rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 6.4. Correction résolution 022-02-2024 -Programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet entretien du réseau routier local (ERL)
7. **CORRESPONDANCE SANS PRISES DE DÉCISIONS**
 - 7.1. Données d'inspection de diverses structures
8. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
9. **VARIA**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

027-03-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 Février 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 5 Février 2024 soit accepté tel que rédigé.

028-03-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 28 946.46\$

Comptes à payer avec les chèques # 036 à 057 pour un total de 85 675.43\$

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire informe fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

029-03-2024

**FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX –
DÉMOLITION DU CAMP ET PRÉPARATION DE TERRAIN**

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Madame Lynda Nolet, agente de développement de la Municipalité à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant les travaux de démolition et préparation de terrain au camp carcajou

QUE la municipalité appui la demande.

030-03-2024

RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT - BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE pour rendre témoignage aux bénévoles de leur générosité, la municipalité organise un 5 à 7 pour la remise d'un présent, pour chaque tranche de 5 ans d'investissement volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le réseau BIBLIO sollicite notre participation financière afin de concrétiser conjointement l'achat d'un présent.

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par Régis Audet
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité remettre au réseau BIBLIO la contribution financière demandée qui est de 50\$.

031-03-2024

DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins sont respectés;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville l'information appropriée concernant le type et le volume de ressource transporté ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions
Rang 6&7	6.5 Km	Résineux et peuplier	231voyages
Rang 8&9	5.2 km	Résineux et peuplier	49 voyages
Traverse Manneville	3.2 km	Résineux et peuplier	231 voyages

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Yvan Proulx
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville demande au Ministère des transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnée et ce sur une longueur de 14.90 Km.

QUE la lettre venant de la MRC d'Abitibi pour un total approximatif de 511 voyages soient envoyées avec la demande.

032-03-2024

NIVELEUSE

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER la décision de faire remplacer l'embrayage, l'alternateur et les tuyaux hydraulique sur la niveleuse par PG Bilodeau au coût de 15 320.69\$ avant taxe

QUE la dépenses affecte le surplus accumulé non-affecté.

033-03-2024

RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SECURITE INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2023, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Yvan Proulx

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville adopte le rapport annuel 2023 tel que présenté.

034-03-2024

**CORRECTION RESOLUTION 022-02-2024
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET
ENTRETIEN DU RESEAU LOCAL (ERL)**

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le montant versé en compensation dans la résolution 022-02-2024, comme suit;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 253 057\$;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

DONNÉS D'INSPECTION DE DIVERSES STRUCTURES

EXPÉDITEUR : Ministère des Transports et de la Mobilité durable

DATE : 28 février 2024

OBJET : Après une inspection générale de structures situées sur le territoire de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, le ministère dépose le tableau des défauts constatés sur les éléments de ces structures qui sont sous la responsabilité de la Municipalité.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

035-03-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h26.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.